

Les arbres de la liberté : une élection contestée

Autor(en): **Mogeon, L.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **24 (1916)**

Heft 2

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-20434>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

dont l'ancien hôtel de ville. C'étaient des merciers aisés et influents, mais ils étaient un peu suspects. Loys avait été, en mars 1585, impliqué dans une affaire de faux; l'année suivante, en mai, il avait été emprisonné, ainsi que sa femme, pour avoir insulté et frappé le fils du boursier Bourgeois qui lui réclamait paiement d'une dette à la ville et avoir « usé » de propos indécents. On voit d'ailleurs, par d'autres poursuites, qu'il en prenait volontiers à sa guise avec ses créanciers.

Le commerce qu'avait les deux frères les obligeait d'aller souvent dans le Chablais. On s'en défiait. Le 11 octobre 1586, au moment de l'alerte dont nous avons parlé, le Conseil leur avait ordonné de ne pas s'absenter plus de vingt-quatre heures sans permission et de faire rentrer immédiatement le vin qu'ils avaient en Savoie. Les soupçons n'étaient que trop fondés. Les Espaulaz étaient de précieux intermédiaires entre Isbrand Daux et les agents du duc de Savoie.

(A suivre.)

Maxime REYMOND.

LES ARBRES DE LA LIBERTÉ¹ UNE ÉLECTION CONTESTÉE

L'arbre de la liberté d'Épalinges scié.

Lausanne, le 1^{er} juillet 1799.

Au citoyen préfet national,

Citoyen,

L'agent national d'Épalinges vient de m'informer que l'arbre de la liberté planté sur la place d'exercice de cette commune lors de la prestation du serment civique le

¹ Voir pages 152, 269 (année 1915)

17 août a été scié la nuit dernière sans qu'on ait encore pu découvrir les auteurs de cet attentat. Je l'ai requis d'enjoindre à la Municipalité sous sa responsabilité de faire replacer avant la nuit d'aujourd'hui un autre arbre en présence de toutes les autorités d'Epalinges et de faire conjointement avec le dit agent toutes les perquisitions possibles pour parvenir à connaître les coupables. J'attends demain le verbal authentique de toutes les opérations et j'aurai soin de vous le faire parvenir de suite.

Salut et respect,

BERGIER.

L'arbre de liberté abattu aux Ormonts-dessus.

Le 21 mars 1800, le sous-préfet du district d'Aigle écrit au préfet national :

« ... J'apprens que les Ormons sont de nouveau travaillés par la malveillance et qu'à Ormont-dessus on a abattu l'arbre de liberté, que des cocardes rouges et noires reparaissent : on doit avoir arraché la cocarde nationale à un boucher du Pays de Vaud. » CLAVEL. »

Le 25 mars :

Le même au même.

« L'agent d'Ormont-dessus m'a déclaré que c'était le vent qui avait abattu l'arbre de liberté de cette commune et que de suite on en élèverait un autre.

» Bien que les libelles aient été répandus avec profusion dans les Ormonts il ne m'est pas revenu que leurs jeunes gens pensent à émigrer pour l'armée ennemie.

» CLAVEL. »

Le 28 mars, le sous-préfet du district d'Aigle écrit au citoyen préfet :

« D'après le rapport que l'agent d'Ormont-dessus m'a fait le 21 courant l'arbre de liberté fort mince s'étant

rompu dernièrement la Municipalité informée de la chose avait déjà résolu de le relever.

» A la réception de ma lettre la Municipalité a fait mettre le drapeau vert au sapin qui sert d'enseigne au logis et m'a prévenu par l'agent que si cela n'était pas suffisant elle élèverait un autre arbre.

» Dans l'espérance qu'eu égard au double usage cet arbre sera plus respecté qu'un autre j'ai jugé ne rien devoir exiger de plus. »

*

* *

Citoyen Président (*de l'Assemblée provisoire*),

Un zèle ardent et sincère pour le bien et le bonheur de ma patrie m'engage à vous dénoncer un fait qui n'est pas sans quelque importance. Lundi dernier une assemblée primaire a eu lieu dans la commune de Cuarnens, dans laquelle il se trouvait un nombre de citoyens actifs suffisants pour pouvoir former une assemblée. La commune de Moiry, une de celles qui composent la paroisse, afin de pouvoir entre les deux former une assemblée, n'ayant pas un nombre suffisant de citoyens actifs, refusa de se joindre à celle de Chevilly aussi de la même paroisse, afin de pouvoir entre les deux former une assemblée, et elle voulut absolument se réunir à celle de Cuarnens parce que elle se trouvait sa plus près voisine. Mais il a été manifesté que son principal but était de pouvoir plus facilement briguer et solliciter des suffrages en faveur d'un de ses bourgeois. En effet, par ce moyen, les comuniers du dit Moiry ont réussi à faire élire pour électeur un jeune homme dont l'âge de vingt ans est absolument douteux et incertain. Quelques-uns de ses combourgeois et parents ont bien dit qu'il

avait vingt ans accomplis le 25 février, mais le jeune homme nommé Albert Chanson n'a pas produit son extrait de baptême, il est né en Piémont, ses parents n'ont pas su indiquer le lieu de sa naissance, ainsi d'autres citoyens bons patriotes et ayant pour cet emploi plus de qualités nécessaires, n'ont pu obtenir des suffrages qu'ils auraient obtenus et qu'ils méritaient à tous égards.

Citoyen Président, j'ai cru devoir vous donner connaissance de ce fait regrettant de ne pas pouvoir vous donner à ce sujet et de bouche d'autres explications, laissant au reste, à votre prudence, de faire de ceci tel usage que vous trouverès à propos, vous priant toutefois de ne pas rendre public le nom de l'auteur de la présente qui n'a rien tant à cœur que de voir dans le nouveau gouvernement des citoyens dignes de toute la confiance du public et qui puissent le rendre heureux. Mais je ne trouve pas cela dans un jeune homme sans expérience et qui n'a jamais habité dans sa bourgeoisie.

Salut et fraternité.

J.-J. TISSOT,

pasteur des paroisses de Cuarnens, et Mont-la-Ville.

A Cuarnens, le 3 mars 1798.

(Communiqué par L. MOGEON).

ORDONNANCE BERNOISE

RELATIVE AUX CHIENS ENRAGÉS

La lettre suivante fut adressée par LL. EE. aux différents baillis du canton en 1698. Elle nous montre quelles étaient les idées du temps dans une question intéressante de police .